CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

### Procès-verbal - Mardi le 11 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 11 JANVIER 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, DAMIEN LAFRENIÈRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

#### 2022-01-001

#### 1.2 SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix;

**Considérant** l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, lorsque la séance est tenue à distance, les municipalités doivent permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la séance. De plus, les municipalités devront publiciser la séance dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par vidéoconférence,

**QUE** le public ne sera pas admis au cours de cette séance et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

**ADOPTÉE** 

# 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Séance tenue à huis clos
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- **1.11** Dépenses du directeur du service incendie
- **1.12** Dépôt de la liste des comptes à recevoir pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021
- 1.13 Adoption du calendrier municipal pour l'année 2022
- **1.14** Augmentation salariale des employés pour l'exercice financier 2022
- **1.15** Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2022

- **1.16** Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua
- 1.17 Octroi d'achat de portable
- 1.18 Web Action refonte de site web municipal
- 1.19 Formation en Éthique et Déontologie des élus municipaux

#### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

#### 3. TRANSPORT

- 3.1 Demande de subvention par l'association du chemin Thibault Déneigement
- 3.2 Demande de subvention par l'association du chemin Thibault Frais d'avocat
- **3.3** Requête selon l'article 70 de la loi sur les compétences municipales (C-47.1)
- 3.4 Offre d'emploi camionneur / conducteur/ journalier
- 3.5 Appel d'offre publique SEAO garage municipal

#### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

- **4.1** Octroi contrat de l'appel d'offre KAZ2022-01 Services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques
- **4.2** Formation Q2-R22

# 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

# 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1

#### 7. LOISIRS ET CULTURE

**7.1** Augmentation des heures de bibliothèque

#### 8. VARIA

8.1

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

#### 2022-01-002

1.4

#### **ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.20 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
- 1.21 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

**ADOPTÉE** 

# 2022-01-003

# 1.5

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### 2022-01-004

#### 1.6

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

## 2022-01-005

1.7

## ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Sylvain La France Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De décembre 2021, totalisant les montants suivants :

Salaires nets 35 397,86 \$
Remises provinciales 12 279,23 \$
Remises fédérales 4 460,58 \$
Remises du Régime de retraite 4 141,91 \$

**ADOPTÉE** 

# 2022-01-006

#### 1.8

# ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Damien Lafrenière

Et résolu

**D**'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de décembre 2021 totalisant un montant de 15 159,96 \$.

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-007

#### 1.9

#### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Sylvain La France

Et résolu

**D**'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2021 totalisant un montant de 72 712,95 \$ incluant les prélèvements bancaires.

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-008

# 1.10

# **DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (436,30 \$)**

# 2022-01-009

### 1.11

# DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

### Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Pierre Vaillancourt, DMA

Secrétaire-trésorier et directeur général

wire Vaillancous

# 2022-01-010

#### 1.12

# DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2021

La liste des comptes à recevoir pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 est déposé par le greffier-trésorier.

#### 2022-01-011

### 1.13

#### **ADOPTION DU CALENDRIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2022**

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain APPUYÉ par Matthew Orlando

Et résolu

QUE le conseil adopte le calendrier municipal 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-01-012

# 1.14 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière APPUYÉ par Matthew Orlando Et résolu

**QUE** le conseil adopte rétroactivement au 1er janvier 2022, une augmentation salariale de 2,5% pour les employés de la municipalité et qu'une augmentation de 1,25 \$ de l'heure soit approuvé pour l'employé numéro 01-0027.

#### Lynne Lachapelle s'abstient

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-013

1.15

#### PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France APPUYÉ par Paul Chamberlain Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de présenter une demande pour le programme emplois d'été canada (EÉC) 2022 pour créer une possibilité de deux (2) emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans à titre d'emploi dans le domaine de Commis administrative et de Journalier aux travaux publics.

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-014

# 1.16 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Avis de motion** est par la présente donné par Sylvain La France qu'un règlement portant le numéro 2022-040 « Code d'Éthique et de Déontologie des élus·es municipaux », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

# 2022-01-015

## 1.17 OCTROI D'ACHAT DE PORTABLE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France APPUYÉ par Damien Lafrenière Et résolu

**QUE** le conseil octroi et engage la dépense pour l'achat de 7 portables pour le conseil au coût total de 6 299,48 \$ tel que soumis le 22 novembre 2021 par WEpc incluant les taxes applicables, antivirus, Acrobat, Office.

**ADOPTÉE** 

# 2022-01-016

## 1.18 WEB ACTION - REFONTE DE SITE WEB MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain APPUYÉ par Matthew Orlando Et résolu

**QUE** le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour la refonte de notre site web avec Web action au coût de 4 950 \$ plus taxes applicables et les frais pour l'hébergement, la gestion des courriels et le soutien technique au coût de 29,95 \$ par mois.

ADOPTÉE

#### 2022-01-017

1.19

### FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando APPUYÉ par Paul Chamberlain Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour la formation obligatoire en Éthique et Déontologie pour les sept élus(es) sanctionnée par le Projet de Loi 49.

ADOPTÉE

#### 2022-01-018

# 1.20

### CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA **TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QU**'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et* les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, APPUYÉ par Lynne Lachapelle, et résolu à l'unanimité :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-019 1.21

#### AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-01-018, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Damien Lafrenière, Appuyé par Craig Gabie, et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE

#### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3. TRANSPORT

# 2022-01-020

#### DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DU CHEMIN THIBAULT - FACTURE AVOCAT

ATTENDU QU'une demande de subvention a été déposé à la municipalité en date du 10 décembre 2021:

**ATTENDU QUE** cette demande de subvention est pour la création de l'association;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolue;

**QUE** le conseil rejette la demande d'aide par l'association du chemin Thibault et refuse de payer la facture de l'avocat pour la création de l'association.

**ADOPTÉE** 

# 2022-01-021

#### 3.2

# DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DU CHEMIN THIBAULT - DÉNEIGEMENT

**ATTENDU QU**'une demande de subvention a été déposé à la municipalité en date du 20 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** cette demande de subvention est pour l'entretien hivernal de ce chemin;

ATTENDU QUE cette demande pourrait créer un précédent;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolue;

**QUE** le conseil rejette la demande d'aide par l'association pour l'entretien hivernale du chemin Thibault au montant de 2 471,96 \$.

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-022

#### 3.3

# REQUÊTE SELON L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (C-47.1)

**ATTENDU QU**'une requête par la majorité des propriétaires ou occupants riverains déposés à la municipalité en date du 10 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (C-47.1), toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut facturer les propriétaires selon l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (F-2.1) à titre de tarification;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolue;

**QUE** le conseil accepte la requête déposée à la municipalité en date du 10 décembre 2021 sous condition de la preuve de tolérance du propriétaire du chemin pour le déneigement du chemin Thibault pour la saison 2021-2022, cette requête est à la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la voie privée du chemin Thibault et engage la dépense pour le déneigement de ce chemin au coût de 2 471,96 \$ payable à ÉcoDéneigement selon la facture numéro 42 en date du 4 octobre 2021, ces frais seront facturer en lien avec le déneigement aux quatorze (14) citoyens de ce chemin.

ADOPTÉE

# 2022-01-023

#### 3.4

# PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI CAMIONNEUR / CONDUCTEUR/ JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière APPUYÉ par Sylvain La France Et résolu

**QUE** le Conseil mandate le directeur général à publier une offre d'emploi pour occuper le poste de camionneur/conducteur/journalier de la voirie,

**QUE** le conseil mandate le directeur général de former un comité pour les entrevues.

**ADOPTÉE** 

#### 2022-01-024

### 3.5

#### APPEL D'OFFRE PUBLIQUE - SEAO - GARAGE MUNICIPAL

**ATTENDU** que la municipalité veut la construction d'un garage municipal par phase;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été modifié dans le but de réaliser la phase 1 du projet par l'architecte M. Robert Ledoux et par l'ingénieur M. Alexandre Hudon du cabinet LH2 :

**ATTENDU** que le conseil a pris connaissance de l'estimation de coûts reliés à ce projet de construction d'un garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

**QUE** le conseil mandate la direction générale de publier une demande de soumissions publique relative à un contrat de construction, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre et de publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour L'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité et de prévoir que tout document auquel elle renvoie.

**ADOPTÉE** 

#### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 2022-01-025

#### 4.1

# OCTROI CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE KAZ2022-01 SERVICES DE VIDANGE, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES

**ATTENDU QU'UN** appel de soumissions public pour le contrat de services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques d'une durée de deux (2) ans, (2022-2023) renouvelable à la seule discrétion de la municipalité pour une période supplémentaire de deux (2) ans (2024-2025) a été publier dans le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec en date du 7 décembre 2021;

**ATTENDU QU**'une soumission conforme a été reçue au plus tard le 23 décembre 2021 à 14h00 au bureau municipal pour y être ouvertes publiquement au même endroit à 14h01;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de soumission;

**EN CONSÉQUENCE**, **IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de Services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques appel d'offre numéro KAZ2022-01 au plus bas soumissionnaires **Les entreprises Septiques L.M.** sise au 60 rue du Pont, Bouchette (Québec) J0X 1E0 au montant total pour un an de 40 874,00 \$ excluant les taxes applicables,

**DE** plus que le conseil mandate le directeur général à signer et parapher pour et au nom de la municipalité les documents de soumission qui constitue *de facto* le contrat liant la municipalité et l'entrepreneur.

**ADOPTÉE** 

# 2022-01-026

#### 4.2

#### **FORMATION Q2-R22**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour les formations « INITIATION AU RÈGLEMENT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES ET RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES » tel que requis par la COMBEQ pour l'inspectrice en urbanisme et environnement au coût total de 875,02 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE** 

#### 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 7. LOISIRS ET CULTURE

#### 2022-01-027

7.1

# AUGMENTATION DES HEURES DE BIBLIOTHÈQUE

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle Et résolu

9.

10.

**QUE** le conseil autorise que la bibliothèque soit ouverte le lundi de chaque semaine de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00.

8. VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h45.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».